

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DES COMITES DE PILOTAGE (COPIL)
DES SITES NATURA 2000**

*Estuaire et Basse Vallée de la Charente
& Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de
Rochefort*



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



*Avais-
Sud*
Ma Communauté
de Communes

Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**Vals de
Saintonge**
Communauté

8 décembre 2025

Animatrices Natura 2000

RAISON SOCIALE	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO)
COORDONNÉES	Centre Technique Municipal (CTM) rue Louis Vaudreuil 17300 ROCHEFORT
INTERLOCUTEUR	Delphine MORIN / Audrey TAPIERO / E-mail : d.morin@agglo-rochefortocéan.fr / a.tapiero@agglo-rochefortocéan.fr Téléphone : 05 46 82 67 02 / 05 46 82 67 03 Port : 06 02 05 34 47 / 06 72 60 22 70

Rapport

TITRE	COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES COMITES DE PILOTAGE (COPIL) DES SITES NATURA 2000 • Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort • Estuaire et Basse vallée de la Charente
-------	--

SOMMAIRE

1.	FEUILLE DE PRESENCE	1
2.	INTRODUCTION	4
3.	PRESENTATIONS	5
1.	Animation	5
2.	Assistance technique	5
3.	Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB	6
4.	Assistance administrative et bilans annuels	7
5.	Informations	7
4.	PERSPECTIVES	9
5.	CONCLUSION	10

ANNEXE JOINTE - DIAPORAMA



1• Feuille de présence

Liste des 14 personnes excusées :

BELLICAUD Aurélie : SYMBO
CHARTIER-LOMAN Florence : Commune de Fouras (Adjointe)
CHAZEAUD Ludovic
COIC Bastien : Association Ramsar France
COURoux Stéphan : Département de la Charente-Maritime (service GEMA)
ESCHEMANN Mylène : Nature Environnement 17
GUIGNOUARD Jean-Philippe : Commune de Tonnay-Charente
JANSANA Marion : CDA Saintes
JOBIN Emmanuel : Commune de Ballon
JUSTINIEN Rémi : Région Nouvelle Aquitaine (Vice-Président)
LEROUGE Angélique : Commune de Muron (Maire)
PAGANI Vérane : Entente CARO-CCBM pour le pilotage du projet de Parc Naturel
Régional des marais du littoral charentais
RICHEZ Eva : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique
ROUX Freddy : AAPPMA Loutre Rochefortaise



Liste des 67 personnes présentes :

BARON Clément : Département Charente-Maritime (service ENS)
BEGAUD Philippe : ASA St Laurent-de-la-Prée
BERTRAND Samantha : CARO
BESSAGUET Bruno : CARO (Président du COPIL et Vice-Président)
BISSONNET Anaëlle : CEN Nouvelle Aquitaine
BIZET Clémence : Vals de Saintonge Communauté
BOISSON Ulrich : Commune Cabariot (Adjoint)
BONNEAU Mélina : CARO
BOUDIER Salomé : CARO
BRULAY Fabien : CARO
CERF Laurent : AS Boutonne aval
CHAMPAGNE Jean-Philippe : AF CABARIOT
CHARPENTIER Gaël : Commune de Cabariot
CICCHELERO Léa : Écomusée Port-des-barques
COCHE-DEQUEANT Olivier : Commune de St Laurent de la Prée (Maire)
DAUTRICOURT Arnaud : Commune d'Echillais
DAVID Cédric : ASA Charras
DAVID Gilles : Association des Carrelets Charentais
DAVITOGU Yann : EPTB Charente
DESRENTES Jean-Claude : Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de Charente-Maritime
DESSIER Aurélie : Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis
DROMER Martine : Commune de Soubise
DUBOIS Bernard : AS de Saint-Louis
FAGART Sylvain : LPO
FLOCH-RUJU Valérie : Commune de Puy-du-Lac
FOUGERIT François : ASA Charras
GAUTIER Peggy : Eau17
GAUTRON Cécile : CEN Nouvelle Aquitaine
GAUYACQ Carole : CARO
GAYOUT Aurore : CDC du Bassin de Marennes
GIANNASI Paul : Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis
GILBERT Stéphane : CDA La Rochelle
GIRAULT Dominique : Commune de Fouras (Adjoint)
GRASSO Christelle : Commune de Landrais (Maire)
GUILLON Jean-Pierre : Commune Ile d'Aix (adjoint)
HAY Jean-Claude : Commune de St Laurent de la Prée
HERAULT Thomas : LPO
ICHANSON Clément : DDTM-17
JOLIBOIS Noémie : UNIMA
LAURENT Camille : Fédération de Chasse de Charente-Maritime
LEMOUEE Marylène : Commune de Champdolent (Adjointe)
MACAUD Stéphane : Département Charente-Maritime (Service démoustication)
MARET Jacques : Nature Environnement 17
MERIAU Sébastien : Chambre d'agriculture 17/79



MICHAUD Guillaume : CARO (directeur du service GEMAPI)
MORIN Delphine : CARO (animatrice Natura 2000)
MOUSSET Nicolas : AS Champdolent
PHILIPPOT Cécile : CdC Aunis Sud
POCH Sébastien : CDC Cœur de Saintonge
POUGET Cécile : SMCA
PRAUD Olivier : Fédération de Chasse de Charente-Maritime
RABIN Léna : CARO (Responsable pôle Biodiversité)
RAVON Joël : Commune d'Angoulins
RECHT Éric : Commune de Loire-les-Marais (Maire)
RHONE Charlotte : Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes
RICHARD Anne : A fleur de marée
ROBERT Léa : DDTM-17
ROCHER-BEDJOUDJOU Angélique : Sous-préfecture de Rochefort (Sous-préfète)
ROUYER Denis : Vice-Président CARO
SALGUE Laurent : AS des Marais de Grande-Motte (St Laurent)
SANZ CASAS Nadia : Conservatoire du littoral
SICOT Marie-Charlotte : CARO (Grand Site de France Estuaire de la Charente)
SOUSSIN Jean-Michel : Commune de Genouillé (Maire)
TAPIERO Audrey : CARO (animatrice Natura 2000)
TARGE Jean-Marie : ASA Villeneuve-Ardillères
THICKETT Éric : Commune de Salles-sur-Mer
VIALE Jean Pascal : Commune de Romegoux (Maire)

Une personne présente en visioconférence :

PERRAULT Aurore : DREAL Nouvelle -Aquitaine

2. Introduction

Ouverture de la séance par Madame la Sous-Préfète.

M. BESSAGUET, Président des sites Natura2000, remercie les participants pour leur présence.

NB : le compte rendu suivant reprend les discussions intervenues lors de la réunion. Pour le reste des informations présentées lors de la réunion, il faut se référer au diaporama figurant en Annexe.



Figure 1 : Réunion des COPIL Natura 2000 le 8/12/2025 à Rochefort

3. Présentations

1. Animation

2. Assistance technique

Intervention de Sébastien Mériaux de la Chambre d'Agriculture

- Présentation du territoire des MAEC sur les Marais charentais
- Formation obligatoire pour les exploitants (une journée) : soit Lutte contre le parasitisme en zone humide et prise en compte des enjeux de biodiversité et méthodes alternatives, soit valorisation agro-environnementale des prairies naturelles, soit associer les objectifs de production agricole et de biodiversité dans les exploitations en zone de marais.
- Réforme de la PAC en 2028 : piliers 1 et 2 regroupés : quel devenir pour les MAEC ?
- S'inquiète sur les baisses de financement.

Bernard Dubois, président des 2 AS de Muron était déjà présent lors des premiers contrats (il y a 37 ans), il a participé à l'élaboration du cahier des charges des MAEC. Il insiste sur le besoin de financements et de soutien car il ne veut pas que tout ce qui a été entrepris soit abandonné.

Jacques Maret, de Ne17 également agriculteur, aussi sous contrat depuis 37 ans, demande de limiter à 0 les apports de fertilisants et produits phytosanitaires car les DOCOB doivent se conformer au règlement européen : [Décret n° 2022-1486 du 28 novembre 2022 relatif à l'encadrement de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000](#)

Jean-Claude Desrentes, élu à la chambre d'agriculture : tout le monde a participé (agriculteurs, chasseurs...) au DOCOB en 1991 des Marais de Rochefort. Avant 1991, on avait le droit de drainer etc. mais ceux qui n'ont pas pu le faire se retrouvent coincés. Il rappelle qu'il y a besoin d'engrais pour les agriculteurs aux petites parcelles, il a peur des coupes budgétaires : sans aide et sans agriculteurs, ce territoire s'enfrichera. Il insiste sur l'importance d'avoir des aides dont les MAEC.

- Présentation des différents dispositifs en faveur des haies

M. Bégaud président de l'AS de St Laurent : le problème est qu'on plante des haies mais on ne les entretient pas. Comment fait-on, sur Natura 2000, pour curer les fossés quand il y a des haies de chaque côté ?

M. Bessaguet précise qu'il faut faire un minimum de dégâts, faire des éclaircies mais pas tout raser.

M. Desrentes : Une haie coupée, ça repousse, c'est du bon sens ! Avec tous ces interdits on ne peut plus rien faire.

M. Dubois : des fois on n'a pas le choix de raser la haie, quand ça fait longtemps qu'il n'y a pas eu d'entretien. Il faut relativiser : quand on coupe une partie, tout l'ensemble n'est pas impacté. Il faut réfléchir de quel côté il faut planter en amont, c'est un travail d'équipe. On n'est pas idiots, on sait qu'on a besoin d'arbres, je suis éleveur, je comprends.

Léa Robert, chargée d'études zones humides à la DDTM, revient sur la problématique des haies et de l'entretien des fossés bordés de haies : il existe un document issu de la concertation appelé « Protocole marais » : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/telechargement/68281/490456/file/guide-pratique-marais-2023.pdf> Les AS remplissent les fiches protocoles marais, il y a du bon sens, on regarde quel côté on peut intervenir, on minimise le nombre d'arbres coupés... Pour Natura 2000 il n'y a pas



d'interdiction sur les haies, contrairement au Site Classé ou les espaces Boisés Classés (PLU) où c'est interdit.

M. Desrentes : Il y a interdiction de couper les haies du 15 mars au 15 août ([BCAE8 de la PAC – ndlr](#)) et c'est compliqué pour nous.

Clémence Bizet, animatrice territoriale ENS CC Val de Saintonge, remercie la présentation sur EVA 17. S'inquiète sur le maintien du dispositif dans les prochaines années face au manque de financements.

Il y a une inquiétude générale des participants sur le manque de budget pour la préservation de l'environnement.

3. Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB

Intervention de Natura 2000 sur le suivi des exuvies sur le Canal de Charras

M. Fougerit responsable AS Marais Charras : Vous mettez beaucoup d'énergie sur le canal de Charras pour la biodiversité, mais vers le pont d'Ardillères les berges s'écroulent et il n'y a aucune action. Un tiers du Canal est en mauvais état.

M. Dubois : La route a été refaite le long du canal de Charras, mais est prête à s'écrouler. Il va falloir couper un arbre qui penche : il faut le couper maintenant avant qu'il fasse des gros dégâts sur la route, il va emmener toute la route. L'UNIMA est déjà au courant.

Noémie Jolibois responsable du bureau d'études de l'UNIMA (en charge de la gestion du canal de Charras pour le compte du CD17) : la programmation des travaux est pour l'année prochaine : nous devons commencer par le secteur sud du pont d'Ardillères mais finalement il faudra commencer par le nord car il y a en effet des cassures sur la route. La phase de travaux représente environ un million d'euros, il faut la validation du budget avant de commencer.

M. Desrentes et M. Dubois : Ok mais c'est du bon sens de couper cet arbre, on ne peut pas attendre la validation du budget de l'UNIMA.

M. Fougerit : rajoute que le budget de l'AS est très minime (900€ par an). On nous a proposé un plan pluriannuel de gestion des voies d'eau de 100 000€ : c'est impossible. Etudes d'impact très chères aussi donc on est très limités.

M. Bessaguet : rappelle qu'une stratégie va être mise en place pour que les AS survivent, via le Contrat de Progrès Territorial du SMCA sur les marais de Rochefort nord notamment. C'est long mais cela avance bien. L'idée est de chercher des financements extérieurs, notamment au niveau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Léa Robert : pour l'intervention sur l'arbre penché : il n'y a pas besoin de fiche protocole pour un arbre isolé, pas de démarche réglementaire. Pour la question des fiches protocoles marais pour les curages : si on veut bénéficier de subventions il faut remplir ces fiches. Rien n'empêche à l'AS de faire des travaux avec son propre budget.

Audrey Tapiero : précise qu'il existe un groupe cantonal qui donne son avis : c'est un accord collectif.



M. Desrentes : Vous oubliez une espèce à protéger : les exploitants agricoles.

Intervention du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des pertuis

Jean-Pierre Guillon, élu à l'Île d'Aix, ajoute un complément sur un oiseau : le Gravelot à Collier Interrompu : on a déjà acheté tout le matériel, on va mettre en place un test de mise en défend d'un bout de plage et de dune pour éviter le piétinement et favoriser la biodiversité, une fois qu'on aura eu les autorisations réglementaires.

Intervention de l'EPTB Charente

M. Desrentes : Quelles actions sur les Cormorans ? Pour info en 1975 il n'y avait aucun cormoran sur les marais de Muron alors qu'aujourd'hui il y en a partout.

Yann Davitoglu de l'EPTB Charente : La cellule migrateurs s'intéresse plutôt aux poissons. Le cormoran est une espèce protégée, mais des tirs de régulations par les associations de pêche et quotas de tirs sont autorisés par les services de l'Etat

Intervention de la LPO (Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves)

M. Fougerit : on dépense beaucoup d'argent pour les études mais on en manque pour réguler le ragondin.

Thomas Hérault, conservateur de la RNN du marais d'Yves : le piégeage de ragondin est prévu dans le plan de gestion de la réserve mais également sur les propriétés LPO de Voutron (plus de 900 animaux piégés cette année). L'argent public sert à la gestion de la réserve et donc à la régulation du ragondin et du sanglier entre autres.

4. Assistance administrative et bilans annuels

5. Informations

Interventions suite à la présentation du futur Parc Naturel Régional (PNR) Marais Charentais :

Eric Thickett, commune Salles-sur-Mer : ne sont pas inclus dans le périmètre les marais de Salles Angoulins alors que la commune de Salles sur mer a adhéré.

M. Bessaguet : la commune n'était pas dans le périmètre initial mais a demandé à faire partie des communes associées. La délibération a été prise en compte.

M. Fougerit : pas un mot sur les propriétaires alors que toutes les communes et EPCI sont affichés.

M. Bessaguet : les acteurs locaux seront identifiés et participeront à la rédaction de la charte. Mais l'adhésion à la charte reste une décision municipale.

Fabien Brulay de la CARO : pour compléter, les propriétaires seront associés dès l'année prochaine lors de la phase de concertation entre les parties prenantes. Il faut dissocier syndicat mixte et comité consultatif. Première étape = création du syndicat mixte. Puis construction collective avec une démarche



ascendante impliquant l'ensemble des acteurs du territoire à partir du second semestre 2026. La concertation est dans l'ADN des PNR.

M. Fougerit : *le problème et l'inquiétude avec une charte sur la tête, c'est que la valeur du terrain va sûrement être diminuée.*

M. Bessaguet *insiste sur la valorisation des territoires des marais et non pas de leur mise sous cloche. Les parcs naturels régionaux de façon globale ont plutôt tendance à s'étendre qu'à régresser, preuve que ça répond aux besoins des communes.*

Interventions suite à la présentation de la dotation Biodiversité-Aménités Rurales :

Marie-Charlotte Sicot, *en charge de la valorisation du Grand Site, rebondit sur les raisons d'attribution de la dotation : elle s'appuie aussi depuis 2025 sur les surfaces en aires protégées des communes concernées ou à proximité, d'où l'agrandissement du nombre de communes. Parmi elles, le Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort fait partie de la stratégie des aires protégées au titre du paysage.*



4. Perspectives

M. Maret : Où en sont les DOCOB ?

M. Bessaguet : les révisions des DOCOB sont financées initialement par les Régions, or le budget étant restreint cela repousse la révision des DOCOB des deux sites. Il faut faire avec nos moyens constants, donc on va demander à nos partenaires de nous aider à améliorer les connaissances. On va commencer à évaluer les 64 fiches actions du site Natura 2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente. Il y aura des groupes thématiques en 2026 pour le site Estuaire et basse vallée de la Charente estuaire, et 2027 pour le site Baie d'Yves Anse de Fouras et Marais de Rochefort.

Audrey Tapiero : après 15 ans on se rend compte que beaucoup de fiches actions n'ont pas été réalisées faute de moyens humains et financiers, d'autres sont obsolètes. Il faut reprendre le DOCOB et on sollicitera des groupes techniques. Les parties marines ont été mises à jour par le parc marin, il reste les parties terrestres.

Delphine Morin : concernant le site des marais de Rochefort, les réservoirs de biodiversité comme la RNN du marais d'Yves ou l'ENS de la Cabane de Moins sont en phase de concertation en vue de la rédaction de leur plan de gestion. Le but est une mise à jour du DOCOB et non pas une refonte totale, on s'appuiera sur les résultats de nos partenaires. En attendant, on agit sur les enjeux prioritaires.

M. Desrentes : quel est le budget du site Natura 2000 ?

Léna Rabin : on rajoutera le budget/bilan financier dans le diaporama. La CARO bénéficie du financement des deux postes d'animatrices Natura 2000. Ils sont financés à 80% par les fonds FEADER et l'Etat, le reste à charge étant réparti entre les EPCI concernés au prorata de la surface en Natura 2000.

M. Bessaguet : la CARO s'est portée structure animatrice. Elle a un budget propre sur lequel on va chercher les subventions, puis reste à charge de la CARO et autres EPCI. Tous les suivis présentés l'ont été sur des budgets autres.



5. Conclusion

Au terme de ce comité de pilotage, l'ensemble des participants sont remerciés pour leur présence et les intervenants pour avoir enrichi les présentations.

Conclusion par Madame la Sous Préfète :

Premier comité de pilotage, très riche, très illustré et avec de nombreux enjeux. Cela souligne un travail d'appui technique incontournable et d'animation précieux car il y a besoin de sensibiliser.

L'Etat et l'Europe se mobilisent pour davantage de financements mais il conviendra à l'avenir de prioriser pour mieux cibler, être plus efficace.

Il est important de prendre ce recul, d'avoir ce regard.

Inquiétudes et préoccupations légitimes, il convient d'engager le dialogue ; besoin de pédagogie autour du Protocole marais.

Et pour protéger il faut connaître et donc réaliser des suivis.

Il faut également agir en régulant les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

Maintien d'un équilibre fragile, respectueux des activités humaines pour rester attractifs avec une vision à long terme afin de pouvoir le léguer aux générations futures.

Sentiment qu'à tous les niveaux, collectivités, Etat, partenaires privés se mobilisent en ce sens.



NATURA 2000

Centre Technique Municipal (CTM)

rue Louis Vaudreuil

17300 ROCHEFORT